

SERVICES DE LA VILLE

Cabinet du maire

CABINET DU MAIRE

Le Cabinet assiste et accompagne le maire dans l'exercice de ses fonctions quotidiennes :

- › Secrétariat particulier du maire
- › Secrétariat des élus
- › Direction de la Communication
- › Relations presse
- › Relations publiques
- › Service des Relations internationales

GUY DE CHERGÉ

Directeur de cabinet

CAMILLE VANDERLYNDEN

Directrice de cabinet adjointe

RACINE SOW

Collaborateur de cabinet

SECRÉTARIAT DES ÉLUS

Tél. : 01 34 78 81 00

Courriel : cabinetdumaire@manteslajolie.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

MICHEL MERELLE

Directeur

CÉLINE EVAIN

Directrice adjointe

Tél. : 01 34 78 81 32

Courriel : communication@manteslajolie.fr

DIRECTION GÉNÉRALE

AURELIE D'HARTOY

Directrice Générale des Services

Les services municipaux de la Ville de Mantes-la-Jolie sont placés sous l'autorité d'AURÉLIE D'HARTOY, Directrice Générale des Services, assistée de 5 Directeurs Généraux Adjointes (DGA).

La **Directrice Générale** est chargée, sous l'autorité du maire, de diriger l'ensemble des services de la commune et d'en assurer l'organisation (décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987). Elle veille à l'exécution des directives du maire pour l'ensemble des services de la commune dont elle coordonne l'activité.

SECRETARIAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Tél. : 01 34 78 81 00

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT RESSOURCES

VICTOR HONDRE

Courriel :

Vhondre@manteslajolie.fr

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE AFFAIRES GÉNÉRALES

GWENN RAFFIN

Courriel : Graffin@manteslajolie.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ENFANCE ET FAMILLE

VIVIEN DENIAUX

Courriel : Vdeniaux@manteslajolie.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINTE AFFAIRES SOCIALES ET POLITIQUE DE LA VILLE

VIVIEN DENIAUX par intérim

Courriel : Vdeniaux@manteslajolie.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET SERVICES TECHNIQUES

SYLVAIN WEISS

Courriel : Sweiss@manteslajolie.fr

Conformément à la

[loi de Transformation de la Fonction Publique \(https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/ArchivePortailFP/www.fonction-publique.gouv.fr/loi-de-transformation-de-la-fonction-publique.html\)](https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/ArchivePortailFP/www.fonction-publique.gouv.fr/loi-de-transformation-de-la-fonction-publique.html)

, la Ville de Mantes-La-Jolie publie la somme de ses **10 plus hautes rémunérations et sa répartition entre hommes et femmes.**

Le total des **10 plus hautes** rémunérations au titre de **2023** s'élève à **755 210,80 €** (annuel brut) pour **4 femmes** et **6 hommes.**

Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 + hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	
Ville de Mantes-la-Jolie	2023	755 210,80 €	4	6
Ville de Mantes-la-Jolie	2022	664 780,29 €	5	5
Ville de Mantes-la-Jolie	2021	666 129,07 €	5	5

Nominations équilibrées

Pour la première fois, les collectivités disposant de plus de trois emplois fonctionnels sont soumises à une obligation de publication annuelle du **nombre de femmes et d'hommes nommés dans les emplois supérieurs**, en application de l'article L.132-6-1 du code général de la fonction publique.

› Découvrez le tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées au titre de l'année 2024

(https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/MA_VILLE/Vie_Municipale/Transparence_de_la_vie_politique/Annexe_n_2_bis_-_Tableau_d%C3%A9claration_2023_DNE_collectivit%C3%A9s_ou_EPCI_.pdf)

Index Égalité Professionnelle

› Découvrez l'Index Égalité Professionnelle de la commune de Mantes-la-Jolie au titre de l'année 2023

ORGANIGRAMME DE LA VILLE

